

**Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L612-3 et D612-1-13,

**Vu** l'arrêté de délégation N° 2020-096

Le président,

**arrête**

### **Article 1**

La commission d'examen des vœux issus de la plateforme 'Parcoursup' pour l'accès en 1<sup>ère</sup> année de :

Formation : licence mention psychologie

Composante : PSYCHOLOGIE.

Est composée ainsi qu'il suit :

*Présidente* : Mme MORONI Christine

*Membres* :

Mme BARTOLO Angela

M BROZEK Sébastien

M CLEMENT Sylvain

Mme HOFER Claire

Mme KNUTSEN Dominique

M KOSINSKI Thierry

M JANSSEN Olivier

au titre de l'année universitaire 2021/2022.

### **Article 2**

La directrice de la composante pourra suppléer l'absence du président de la commission ou de l'un de ses membres en cas d'indisponibilité.

### **Article 3**

La directrice de l'UFR de Psychologie et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villeneuve d'Ascq

Le 23/03/2021

Par délégation, directrice de  
l'UFR

Angela BARTOLO

